

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 88 (Rect)

présenté par  
M. Tryzna, Mme Corneloup et M. Ray

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 13 à 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La définition proposée de l'aliment ultratransformé repose sur des critères techniques, évolutifs et discutés scientifiquement, renvoyant l'essentiel de leur portée normative à des arrêtés ministériels.

Une telle approche méconnaît les exigences de clarté et d'accessibilité de la loi, en laissant au pouvoir réglementaire et à des instances administratives le soin de fixer des éléments substantiels du dispositif.